

L'ANCIEN RITUEL ROMAIN  
DU CATÉCHUMÉNAT  
ET NOTRE ORDO DU BAPTÊME  
DES ADULTES

**L**A liturgie actuelle du baptême des adultes ne peut être comprise que si l'on a en mémoire l'histoire de ses rites. Les nombreuses études entreprises depuis quelques années sur le rituel baptismal de la lettre du diacre Jean<sup>1</sup> et du *sacramentaire gélasien*<sup>2</sup> permettent de se faire une idée exacte de ce qu'était l'ancien rituel romain du catéchuménat, à la fin du 5<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du 6<sup>e</sup>, alors qu'on baptisait encore des adultes. Les travaux de M. Dondeyne<sup>3</sup>, de Mgr Andrieu<sup>4</sup>, du P. Stenzel<sup>5</sup> et de M. Chavasse<sup>6</sup> enlèvent, en effet, l'inintelligibilité du rituel du baptême des adultes tel que nous le donne le *Vaticanus Reginensis* 316, en y décelant les changements et les additions qui s'y sont produits. On peut ainsi reconstituer l'ancien rituel romain du catéchuménat.

Les quelques pages qui suivent n'apportent aucune lumière

1. A. WILMART, *Analecta Reginensia*, Studi e Testi, t. LIX, pp. 170-179. Cette lettre du diacre romain Jean répond aux questions que lui avait posées Senarius, haut fonctionnaire de la cour de Ravenne, au sujet du baptême.

2. *Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae...*, Vat. Reg. lat. 316; les références seront données d'après les numéros de l'édition Mohlberg, Rome, 1960.

3. A. DONDEYNE, *La discipline des scrutins dans l'Église latine avant Charlemagne*, dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, XXVIII (1932), pp. 5-13 et 751-787.

4. M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut Moyen Age*, t. II, *Les Textes*, Louvain, 1948, pp. 363-447 (*Ordo XI*).

5. A. STENZEL, *Die Taufe, eine genetische Erklärung der Tauf liturgie*, Innsbruck, 1957.

6. A. CHAVASSE, *Le Sacramentaire Gélasien*, Paris, 1958, où l'auteur renvoie à ses nombreux autres travaux.

nouvelle; elle n'ont pour but que de grouper et d'ordonner les résultats des travaux mentionnés, afin de montrer le déroulement de l'ancien rituel romain du catéchuménat et ce qui nous en reste dans le rituel actuel.

## I. — L'ANCIEN RITUEL ROMAIN DU CATÉCHUMÉNAT

La préparation des adultes au baptême est considérée, dans l'Église ancienne, comme l'une des phases de l'année liturgique : elle fait partie de la liturgie quadragésimale. C'est ce qui nous explique pourquoi dans le *sacramentaire gélasien* rites et textes de l'ordo du catéchuménat se trouvent avec les messes du carême, de la section XXVI à la section XLV.

### 1. *Les étapes du catéchuménat.*

L'analyse de chacune de ces sections fait apparaître ce que furent les étapes successives prévues dans l'ancien rituel romain du catéchuménat.

#### a. *Inscription et admission au catéchuménat.*

Le *sacramentaire gélasien* groupe au début des rites du catéchuménat, dans les sections XXX-XXXI-XXXII, des cérémonies qui étaient autrefois distinctes, lorsque la formation et l'instruction des catéchumènes duraient encore plusieurs années : l'admission au catéchuménat et l'inscription du nom pour le baptême prochain<sup>7</sup>. L'inscription du nom marquait alors, au début du carême, la fin d'une longue étape de probation qui s'était ouverte par la cérémonie d'admission au catéchuménat; on donnait son nom et on entrait dans la catégorie des « *electi* », c'est-à-dire de ceux qui devaient être baptisés à la prochaine fête de Pâques.

A l'époque du diacre Jean et dans les dernières années où l'on baptise encore des adultes, rites d'admission et inscription furent réunis avec le premier scrutin. Rien ne nous dit quand se faisaient ces deux cérémonies, à l'époque où elles

7. SAINT AMBROISE, *De Sacramentis*, III, 12; SAINT AUGUSTIN, *Confessions*, lib. IX, c. VI, etc.

étaient encore indépendantes, mais on peut penser de façon sûre qu'elles avaient lieu immédiatement avant l'ouverture du carême, période liturgique à laquelle les catéchumènes participaient intensément.

b. *Les grandes étapes.*

Après cette introduction dans la catégorie des catéchumènes commençait la période des étapes qui allaient, peu à peu, conduire les « *electi* » au baptême.

Le rituel du baptême des adultes prévoyait trois phases bien distinctes. La première phase, celle des trois scrutins ou exorcismes, se déroulait avec la liturgie quadragésimale des messes des troisième, quatrième et cinquième dimanches de carême, *tertia dominica quae pro scrutiniis electorum celebratur* (MOHLBERG, n° 193). Cette liaison des étapes du catéchuménat aux messes de carême n'était pas quelque chose de factice et de surajouté : les trois messes dominicales du *sacramentaire gélasien*, dont on parlera plus loin, sont organisées, en effet, en fonction même de ces cérémonies d'exorcismes préparatoires au baptême; ces étapes faisaient partie de l'année liturgique et avaient pour place fixe les trois dimanches de carême précédant le dimanche *de Passione Domini*. C'est donc devant toute la communauté chrétienne, réunie pour l'assemblée dominicale, et dans la période au cours de laquelle les fidèles se renouvellent eux-mêmes dans leur vie pénitente et baptismale, que les catéchumènes étaient purifiés et recevaient le secours des prières de l'Église.

Quinze jours se passaient avant la cérémonie suivante qui avait lieu le samedi saint au matin, pour la *redditio*, la récitation, du Symbole par le catéchumène lui-même, et pour un dernier exorcisme plus solennel.

Enfin, une dernière étape, celle de la vigile pascale, amenait le catéchumène à la fontaine baptismale où, après la bénédiction des eaux, il recevait l'ablution régénératrice.

Les diverses étapes préparatoires au carême étaient donc échelonnées tout au long du carême, tandis que se faisaient l'instruction doctrinale et la formation morale des catéchumènes. Ces étapes, parties de la liturgie quadragésimale, étaient suivies par toute la communauté, pour laquelle elles étaient aussi un rappel.

## 2. *La liturgie des étapes.*

Ne parler que des rites et des prières de l'ancien catéchuménat romain serait en trahir l'esprit; ce rituel baptismal fait corps avec la liturgie quadragésimale; aussi l'examen des rites du catéchuménat ne doit pas être dissocié de celui des messes du carême au cours desquelles ont lieu ces rites.

### a. *Liturgie des étapes du catéchuménat.*

#### **Ad catechumenum faciendum.**

Les sections XXX-XXXII du *sacramentaire gélasien* (MOHLBERG, n<sup>os</sup> 285-290) groupent les rites de l'admission et de l'inscription au catéchuménat, déjà bloqués ensemble à l'aurore du 6<sup>e</sup> siècle.

De l'ancien rite de l'inscription au catéchuménat le rituel du *sacramentaire gélasien* ne nous a gardé qu'une oraison :

« Deus qui humani generis ita es conditor, ut sis eciam reformator : propiciare populis adoptivis ut novo testamento sobolem novi prolis adscribe. »

(MOHLBERG, n<sup>o</sup> 287.)

La cérémonie de l'admission au catéchuménat nous est bien connue par la lettre du diacre Jean et le texte du sacramentaire : elle débutait par une exsufflation qui était suivie d'un exorcisme accompagné de l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus* (MOHLBERG, n<sup>o</sup> 285); puis succédaient une signation, accompagnée également d'une prière :

« Praeces nostras, quaesumus, domine, clementer exaudi et hos electos tuos crucis dominicae, cujus impressione signamur... »

(MOHLBERG, n<sup>o</sup> 286.)

et l'imposition du sel. Ce dernier des rites de l'admission au catéchuménat comprend l'exorcisme du sel : *Exorcizo te, crea-*

*tura salis...* (MOHLBERG, n° 288), l'imposition du sel : *Accipe ille sal sapiencie propiciatur in vitam aeternam* (MOHLBERG, n° 289) et enfin la prière finale : *Deus patrum nostrorum...* (MOHLBERG, n° 290). Désormais le catéchumène marqué du signe de la croix appartient au Christ et est agrégé de façon visible à l'Église.

### Exorcismi super electos.

Trois fois de suite, les troisième, quatrième et cinquième dimanches de carême, survivance peut-être d'une époque où le carême ne durait que trois semaines, les « *electi* » vont être soumis aux scrutins.

Mgr Andrieu a bien montré que l'interprétation du mot « scrutin » donnée par le diacre Jean dans sa lettre à Sénarius comme d'un examen sur la connaissance des vérités théologiques était une interprétation d'érudit qui ne correspondait pas à la pratique réelle. Le mot désigne un rite liturgique, une séance d'exorcisme, ayant pour but de se rendre compte si le démon habitait encore en ceux qui devaient s'approcher de la fontaine baptismale, et le cas échéant, pour l'en chasser; d'ailleurs les termes que le *sacramentaire gélasien* emploie lui-même pour parler de cette cérémonie rejoignent cette interprétation : *caeleste mysterium, quo diabolus cum sua pompa destruetur et janua regni caelestis aperitur...* (MOHLBERG, n° 283). Pour cela, on provoquait Satan à se manifester : l'interpellant de façon méprisante, lui rappelant les défaites à lui infligées par le Christ, et lui commandant de s'enfuir. Les formules de notre rituel, nous le verrons, sont celles mêmes qu'on employait dans l'ancien rituel romain du catéchuménat. Cette adjuration à Satan était précédée, comme maintenant, d'une oraison dans laquelle le ministre s'adressait à Dieu pour lui demander son secours, en évoquant les grandes libérations accomplies autrefois pour le peuple élu.

Les rites habituels à tous les exorcismes, imposition des mains, *frequens impositio manus*, nous dit le diacre Jean, exsufflation, signation et réception du sel béni, accompagnaient sans doute chaque scrutin dominical. Les traditions du *Credo* et du *Pater* avaient-elles lieu au cours de ces cérémonies ? Rien ne permet de l'affirmer. Cependant, en raison de l'origine ancienne des deux homélies qui les introduisent (MOHLBERG,

n<sup>os</sup> 310 et 319)<sup>8</sup> et également du caractère archaïque des rubriques, il faut voir dans ces deux cérémonies des parties très vieilles du rituel du catéchuménat des adultes. C'est au cours du troisième scrutin dominical, déjà pourvu anciennement de la tradition du *Credo* (MOHLBERG, n<sup>os</sup> 310-318), que vinrent s'ajouter d'abord la tradition du *Pater* (MOHLBERG, n<sup>os</sup> 319-328) au début du 6<sup>e</sup> siècle, puis celle des évangiles (MOHLBERG, n<sup>os</sup> 399-309) après 550.

### **Sabbatorum die. Mane reddunt symbulum.**

Le matin du samedi saint s'accomplissaient les rites de la dernière étape. Un dernier exorcisme plus solennel pourvu d'une formule spéciale, *Nec te latet, satanas...* ouvrait la cérémonie et se poursuivait par d'autres rites d'exorcismes : celui de l'*Effeta*, en touchant les narines et les oreilles avec de la salive : *Effeta, quod est adaperire, in odorem suavitatis*; geste très ancien rappelant celui de Notre-Seigneur (Mc, 7, 31-37); puis une onction sur la poitrine et entre les épaules avec l'huile de l'exorcisme. La cérémonie se terminait par la triple renonciation à Satan, la remise du *Credo* et une invitation à la prière. Les *electi* étaient invités alors à rentrer chez eux « en attendant l'heure où la grâce de Dieu opérerait en eux pour le baptême » (MOHLBERG, n<sup>o</sup> 424).

### **Inde discendis cum loetania ad fonte.**

Après la dernière lecture de la vigile pascale, les clercs se rendaient aux fonts baptismaux et c'est après la solennelle consécration de l'eau que chacun des élus était baptisé avec la triple interrogation : *Credis in Deum... Credis et in Jesum Christum... Credis et in Spiritum Sanctum...*, chaque question étant suivie de la réponse *Credo* et d'une immersion. Un prêtre faisait alors sur le front des baptisés une onction de chrême accompagnée de la formule : *Deus omnipotens, pater D.N.J.C. qui te regeneravit* (MOHLBERG, n<sup>o</sup> 450), et l'évêque ayant donné la confirmation, toute la *nova progenies* prenait part avec la *familia* à l'eucharistie de cette nuit très sainte.

8. P. DE PUNIET, *Les trois homélies catéchétiques du Sacramentaire gélasien*, dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. V (1904), pp. 505-521, 755-786 et t. VI (1905), pp. 15-32, 304-318.

b. *Catéchuménat et liturgie quadragésimale.*

La place des scrutins, aux troisième, quatrième et cinquième dimanches de Carême, n'était pas due à une circonstance fortuite. Ces rites, propres aux catéchumènes mais intéressant toute la communauté, faisaient partie de la liturgie quadragésimale; la lecture de ces trois messes du *sacramentaire gélasien* (MOHLBERG, n<sup>os</sup> 193-199; 225-228; 254-257), passées désormais en semaine, montre la préoccupation de l'Église vis-à-vis de ses nouvelles recrues, et cela dans des textes qui servaient à la prière de toute la communauté, invitation pour tout le peuple chrétien à revivre sa préparation baptismale.

Les divers livres qui servaient pour la célébration des messes de ces trois dimanches possèdent tous des textes qui rappellent le but vers lequel tendent les catéchumènes, ou sont en liaison avec la cérémonie des scrutins.

Les trois collectes de chacune de ces messes sont toutes une prière pour les *electi* : voici celle du troisième dimanche :

« Da quaesumus, domine, electis nostris dignis adque sapienter ad confessionem tuae laudis accedere, ut dignitate pristina quam originali transgressione perdiderant, per tuam gloriam reformentur. »

(MOHLBERG, n<sup>o</sup> 193.)

Lorsque les exorcismes avaient été pratiqués sur eux et qu'ils avaient été renvoyés, les catéchumènes faisaient encore l'objet de la prière du prêtre et de la communauté : au cours du Canon on faisait une mention spéciale des élus qui allaient recevoir la grâce sainte du baptême et à l'*Hanc igitur*, propre pour ces trois messes, en plus de l'indication que le sacrifice était offert pour eux, on récitait le nom de chacun des élus : « Ceux-là, Seigneur, qui doivent être renouvelés aux sources du baptême, nous te demandons par le don de ton Esprit de les préparer à la plénitude de tes mystères » (MOHLBERG, n<sup>o</sup> 197).

Les lectures faites au cours de ces trois dimanches avaient été choisies en fonction de la préparation des catéchumènes au baptême : aux trois péricopes johanniques de la Samaritaine, de l'aveugle-né et de la résurrection de Lazare faisaient pendant les trois lectures de l'Ancien Testament : Nombres, 20,

1-13; Isaïe, 1, 16-17; 3 Rois, 17, 17-24, admirablement adaptées aux trois figures évangéliques. Plusieurs de ces lectures, d'ailleurs, en relation avec le texte des exorcismes que l'on faisait sur les catéchumènes (par exemple, le dernier exorcisme du *sacramentaire gélasien* : *ipse enim tibi imperat, maledicte, damnate qui, ceco nato oculos aperuit et quatruiduanum Lazarum de monumento suscitavit*) (MOHLBERG, n° 296), dirigeaient la prière de tous vers les catéchumènes.

De même que ceux du lectionnaire, les textes de l'antiphonaire de la messe pour ces trois dimanches manifestaient le même désir de l'Église. Nos trois antiennes de communion, actuellement en semaine, comme les lectures dont on vient de parler : *Qui biberit...*; *Lutum fecit...*; *Videns Dominus...*, étaient liées aux trois évangiles de la Samaritaine, de l'aveuglé et de la résurrection de Lazare, lus les troisième, quatrième et cinquième dimanches, rappelant aux fidèles les merveilles opérées en eux par le baptême et celles qu'attendaient les élus. En sa place primitive, au troisième dimanche de Carême, l'Offertoire *Precatus est Moyses* continuait la supplication adressée pour les catéchumènes dans l'exorcisme : *Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus qui Moysi famulo tuo in monte Synai apparuisti...* (MOHLBERG, n° 291).

Tous ces rapprochements et d'autres bien connus nous prouvent que les textes liturgiques de ces trois messes avaient été composés ou choisis en fonction des rites du catéchuménat; ces prières, ces lectures et ces chants, l'Église les mettait sur les lèvres de ses prêtres et de ses fidèles pour que la communauté chrétienne soit associée aux étapes qui acheminaient les catéchumènes vers le baptême.

## II. — L'ORDO ACTUEL DU BAPTÊME DES ADULTES

A l'époque où se font les premiers essais de rituel, au début du 16<sup>e</sup> siècle, avec le dominicain Albert Castellano, la coutume du baptême des enfants est généralisée depuis plusieurs siècles déjà. La disparition du catéchuménat, cependant, n'a pas entraîné la suppression des rites qui l'accompagnaient : ils précèdent désormais l'ablution baptismale. Dans le rituel composé par Castellano et édité en 1523 figurent deux formulaires pour le baptême, tous deux inspirés des sources romaines anciennes, mais destinés cependant à servir au baptême des

enfants. Le rituel de Paul V, publié en 1614, adoptera pour le baptême des enfants le premier de ces formulaires, et réservera le second, un peu remanié, pour le baptême des adultes : c'est notre actuel *Ordo baptismi adultorum*.

Avant de rappeler ce qui reste, dans cet *Ordo*, de l'ancien rituel romain du catéchuménat, il faut dire tout ce qui a été perdu. Ces cérémonies se pratiquaient au cours de l'assemblée dominicale; ce cadre faisait davantage prendre conscience au catéchumène de la vie de l'Église dans laquelle il allait entrer, de l'importance du sacrement qu'il allait recevoir et de la solennité des engagements pris. Le temps liturgique au cours duquel s'insérait la préparation rituelle des adultes, le Carême, continuait par ses prières, ses lectures et ses chants l'initiation au mystère du salut, commencée dans la catéchèse. Enfin, dernière défiguration et la plus grave, la structure de l'*Ordo baptismi adultorum* bloquait au cours de la même cérémonie des rites dont la répétition ne se comprend que s'ils sont séparés, privant les catéchumènes du secours des rites adaptés aux étapes qu'ils ont franchies depuis plusieurs mois déjà en commençant leur instruction doctrinale.

### 1. *Les rites d'introduction au catéchuménat.*

Les prières<sup>9</sup> que le rituel impose actuellement au prêtre avant de commencer la cérémonie du baptême (OA, 1-3; ON, 1-3A) ne sont pas héritées du rituel romain ancien; c'est une préparation analogue à celle que prévoit le missel avant la célébration de la messe.

#### a. *Inscription du nom.*

Du rite de l'inscription du nom, marquant l'entrée du catéchumène dans le groupe de ceux qui allaient être baptisés à Pâques, a survécu le passage du rituel (OA, 5) : *quo nomine vocaris*. La question : *quid petis ab Ecclesia Dei* apparaît pour la première fois dans le *Pontifical romain du 12<sup>e</sup> siècle*, de même que la monition qui suit : *si vis habere vitam aeternam*, laquelle suppose de la part du catéchumène beaucoup plus que la simple et rudimentaire connaissance des vérités de la foi,

9. On renvoie par le sigle ON aux numéros de l'*Ordo nouveau* de 1962, par le sigle OA à ceux de l'*Ordo ancien*.

dont parlera l'oraison (OA, 11; ON, 10) : ... *ut magnitudinis gloriae tuae rudimenta servans...* L'introduction de cette catéchèse trinitaire savante a désorganisé la progression des rites.

b. *Rites d'admission au catéchuménat.*

Les paragraphes 6 à 15 du rituel (OA, 6-15; ON, 5-16) correspondent aux rites d'admission au catéchuménat de l'ancien rituel romain; mais bien des modifications ont été apportées.

Ce n'est, en effet, qu'avec l'exsufflation (OA, 8-9; ON, 7-8), la signation (OA, 10; ON, 9), l'imposition des mains (OA, 12; ON, 11) et le rite du sel (OA, 13-15; ON, 13-16) que nous retrouvons les rites de la cérémonie d'admission au catéchuménat de l'ancien rituel romain. Les interrogations qui précèdent (OA, 6-7; ON, 5-6) sont des doublets de celles que l'on fait maintenant immédiatement avant le baptême et qui se passaient autrefois le matin du samedi saint; ce n'est qu'après avoir subi tous les exorcismes et avoir été purifié par la prière et l'enseignement de l'Eglise que le catéchumène était jugé assez fort pour renoncer à Satan, à ses œuvres de séduction et professer fermement sa foi.

L'exsufflation, rite très ancien mentionné dans la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte<sup>10</sup>, se pratiquait le samedi saint au matin; dans le rituel gaulois d'admission au catéchuménat (MOHLBERG, n° 598) elle est encore sans formule; la nôtre n'apparaîtra qu'au 13<sup>e</sup> siècle dans le *Pontifical de la Curie*.

C'est du rituel gaulois pour l'admission au catéchuménat qu'est tirée la formule de signation : *accipe signum crucis tam in fronte quam in corde* (MOHLBERG, n° 599). Mais le prêtre ne faisait qu'un signe de croix sur le front, comme le précise la rubrique du *Gélasien* : ... *et facis ei crucem in fronte* (MOHLBERG, n° 598); une mauvaise compréhension de la formule qui accompagnait cette signation sur le front a induit à répéter le signe de croix sur la poitrine; le *in corde* du sacramentaire s'est transformé en *in pectore* dans la rubrique du rituel (OA, 10; ON, 9). Ce n'est pas l'opposition tête-cœur que signifie la formule, mais une exhortation à recevoir intérieurement la marque d'appartenance au Christ imprimée extérieurement sur le front.

La formule de cette signation ayant été mal comprise, il

10. HIPPOLYTE DE ROME, *La Tradition Apostolique*, éd. B. Botte, p. 48.

était logique qu'on ne s'arrêtât pas à la signation du cœur seul : le *Missale Gothicum*<sup>11</sup> et le *Missal de Robert de Jumièges*<sup>12</sup> sont les premiers à attester les nombreuses signations actuelles dont la multiplication atténue la valeur du geste. La première des oraisons qui terminent ce rite : *Preces nostras quaesumus, Domine, clementer exaudi...*, se lit dans le *Gélasien* pour la même cérémonie (MOHLBERG, n° 286), mais des modifications l'ont défigurée<sup>13</sup>. La seconde oraison : *Deus qui humani generis*, n'a rien à voir avec le rite de la signation; elle clôt la cérémonie de l'inscription du nom dans l'ancien rituel romain (MOHLBERG, n° 287) : ... *ut novo testamento sobolem novae prolis adscribe*.

Le rite de l'imposition des mains qui suit n'apparaît pas dans l'ancien rituel romain de l'admission au catéchuménat, si l'on se réfère à ce que nous rapporte le diacre Jean dans sa lettre à Sénarius; ce geste était réservé pour la cérémonie des exorcismes dont il faisait partie. C'est dans le rituel gaulois du *Gélasien* que ce rite est signalé pour l'admission d'un païen (MOHLBERG, n° 598); mais ce n'est pas notre oraison : *Omnipotens sempiterna Deus* (OA, 12; ON, 11), qui l'accompagne. Celle-ci, en effet, ne fait pas allusion à une imposition des mains, mais à l'imposition du sel : ... *ut signo sapientiae imbutus... salis percepta medicina...*; il y a là une inadaptation de la prière au geste. De plus, cette prière suppose une préparation étagée et une progression de jour en jour vers le baptême : ... *et proficiat de die in diem, ut idoneus efficiatur accedere ad gratiam Baptismi tui...* qui ne convient guère quelques instants avant l'ablution baptismale. Cette oraison, dans le rituel gélasien, est la première des trois oraisons *ad faciendum catechumenum* (MOHLBERG, n° 285).

Avec le rite du sel (OA, 13-15; ON, 13-16) se termine la partie du rituel qui a trait à l'admission au catéchuménat. Cette cérémonie du sel, composée dans le *sacramentaire gélasien* (MOHLBERG, n°s 288-290) d'un exorcisme (Rit. romain OA, 13; ON, 14 A) immédiatement suivi de la gustation (OA, 15; ON, 15) et de la *benedictio post datam sale* : *Deus Patrum*

11. *Missale Gothicum*, éd. H.-M. Bannister, London, 1917, n° 253, p. 75.

12. *The Missal of Robert of Jumièges*, éd. H.-A. Wilson, London, 1896, p. 93.

13. Voir les remarques de Dom Botte sur la traduction de ce texte, dans *La Maison-Dieu*, n° 32, pp. 18-39; de même pour les n°s 12, 15, 34 du rituel.

*nostrorum* (OA, 15; ON, 15), est surchargée dans notre rituel, avant la gustation, d'une oraison : *Domine, sancte Pater, omnipotens sempiterna Deus* (OA, 14; ON, 14B) que l'on trouve dans le rituel gaulois du *Gélasien* (MOHLBERG, n° 601) comme oraison qui suit la gustation; elle interrompt donc inutilement la suite de ce rite, faisant double emploi avec l'oraison : *Deus patrum nostrorum* (OA, 15; ON, 15) qui a le même but.

## 2. Les rites du catéchuménat. Exorcismes.

Nous savons quelle était la structure des scrutins, accomplis dans l'ancien rituel romain au cours de l'assemblée dominicale des troisième, quatrième et cinquième dimanches de Carême : une invitation du diacre à la prière (*orate, electi, flectate genua*), puis, après un moment de silence, une nouvelle invitation du diacre aux catéchumènes à dire ensemble *amen*; se succédaient ensuite la signation, l'imposition des mains accompagnée des prières d'exorcisme et enfin l'oraison : *Aeternam ac justissimam pietatem tuam deprecor...* (MOHLBERG, n° 298), récitée par le prêtre à la fin de chacune de ces trois cérémonies.

L'actuel *Ordo baptismi adultorum*, qui a conservé, réunies au cours de la même cérémonie, les trois séries d'exorcismes du *sacramentaire gélasien*, en a cependant modifié un peu la structure. Après l'invitation à la prière : *Orate electi* (OA, 16; ON, 20), la récitation du *Pater noster* vient probablement d'une interprétation fautive d'une rubrique ancienne qui devait indiquer la durée du temps de prière silencieuse, le temps d'un *Pater*, dirions-nous; les sacramentaires qui possédaient une tradition du *Pater* ne prescrivaient pas, en effet, de le réciter avant qu'il ait été communiqué au catéchumène dans une cérémonie spéciale.

La signation (OA, 16; ON, 20) succédait immédiatement à la prière silencieuse des catéchumènes et lui faisait suite, comme maintenant (OA, 17; ON, 21), l'imposition des mains avec les formules d'exorcismes. Celles-ci sont toutes tirées du *sacramentaire gélasien*, sauf l'oraison *Deus immortale* qui vient du *Supplément d'Alcuin*, et la conclusion *Per Christum Dominum Nostrum* du premier exorcisme, ajoutée dans notre *Ordo* actuel. Il faut aussi remarquer que l'oraison du second exorcisme pour les femmes (OA, 25; ON, 30) reprend le texte du premier exorcisme pour les hommes, alors que le *sacramentaire*

*gélasien* prévoyait un texte propre faisant allusion à Suzanne délivrée de l'accusation d'adultère.

Les étapes de la libération d'Israël et les nombreux faits bibliques évoqués dans ces formules d'exorcismes constituaient la matière de la catéchèse doctrinale donnée peu à peu aux catéchumènes; les étapes rituelles du catéchuménat mettaient en action cet enseignement en l'évoquant dans la prière.

Du scrutin le plus solennel, celui du matin du samedi saint, notre rituel (OA, 30-37; ON, 43-49) a gardé les rites, mais en modifiant leur structure primitive. La rubrique qui précise que le prêtre récite le Symbole des apôtres avec le catéchumène adulte (OA, 31; ON, 44) est héritée d'une époque où l'*Ordo* était conçu pour de tout petits enfants auxquels le prêtre se substituait puisqu'ils ne pouvaient parler eux-mêmes<sup>14</sup>. Plusieurs éléments composent le dernier exorcisme : la formule *Nec te latet, satana* (OA, 33; ON, 45), suivie du rite de la salivation (ouvre-toi pour une odeur suave) (OA, 34; ON, 46), sont ici à leur place traditionnelle. La triple renonciation (OA, 35; ON, 47) était précédée et non suivie, comme maintenant, de l'onction (OA, 36; ON, 48), qui avait pour but de préparer le catéchumène à ce dernier affront fait à Satan. Enfin la dernière partie de cet exorcisme solennel, la formule *exi immunde spiritus* (OA, 37; ON, 49), compilation qui apparaît au 12<sup>e</sup> siècle avec le rituel de Saint-Florian, reprend, en le développant, un texte précédent du rituel (OA, 8; ON, 7).

### 3. Le baptême.

Avec les interrogations sur la foi (OA, 38; ON, 52) commence la partie des rites qui étaient réservés à la vigile pascale. Précédée de la consécration de l'eau, la triple profession de foi suivie d'une triple immersion fut la seule formule en usage pour le baptême des adultes jusqu'à l'époque du *sacramentaire grégorien*<sup>15</sup>. C'est alors que s'introduit, d'abord pour le baptême des malades, puis pour tous, la formule indicative : *ego te baptizo*, dont nous nous servons pour le baptême. L'immersion n'était pas encore précédée de la question : *vis baptizari*,

14. Le texte du *Sacramentaire gélasien* (Mohlberg, n° 422) est un texte remanié.

15. LIETZMANN, *Das Sacramentarium Gregorianum*, Münster in W., 1921, n° 206.

dont on ne voit pas la raison, puisque les catéchumènes adultes ont persévéré dans leur intention de recevoir le baptême depuis le jour où leur instruction a été commencée; c'est dans le *sacramentaire de Fulda*, au 10<sup>e</sup> siècle, qu'apparaîtra cette question.

L'ablution baptismale, qui ne se pratique plus dans le rite latin que par infusion, est suivie, comme dans le *sacramentaire gélasien* et avec la même formule, de l'onction du saint chrême. La remise du vêtement blanc, qui se faisait au sortir de la piscine baptismale, n'est accompagnée d'une formule que depuis le 8<sup>e</sup> siècle, avec le *Supplément d'Alcuin*. Le rite de la remise du cierge baptismal n'apparaît qu'au 12<sup>e</sup> siècle dans le *Pontifical de Magdalen College*, et le souhait final (OA, 50; ON, 58), avec le *Liber sacerdotalis* de Castellano au 16<sup>e</sup> siècle.

Cette comparaison, esquissée seulement du point de vue de la structure des rites, entre l'ancien rituel romain du catéchuménat et notre actuel *Ordo baptismi adultorum*, fait apparaître en bien des points l'identité de notre rituel avec ce qu'il fut autrefois, mais elle dévoile aussi des lacunes importantes, signalées déjà dans de multiples travaux : les cérémonies de notre actuel *Ordo baptismi adultorum* ne sont plus dans leur cadre naturel et leur compréhension, de même que celle des textes, en est rendue plus difficile.

Des rites s'offrent tout prêts; leur mérite toujours actuel vient de ce qu'ils furent créés à une époque où les adultes étaient nombreux à solliciter le baptême; il leur fallait une longue initiation, au cours de laquelle on tenait à accompagner leur instruction doctrinale et morale du secours de la prière officielle de l'Église et se faisant à les préparer, avec toute la communauté chrétienne, à la rénovation baptismale de Pâques.

La restauration de la vigile pascale appelait celle du catéchuménat des adultes; la nuit bienheureuse sera alors vraiment pour les catéchumènes la plus solennelle des étapes, celle de leur baptême, qu'ont longuement préparée et fait désirer tous les rites précédents; pour les fidèles s'ajoutera ainsi une nouvelle raison de professer, avec plus de conscience, le *Credo* de leur baptême.

En-Calcat.

A. RENOUX, o. s. b.